



Réponses des CandidatEs du Nouveau parti anticapitaliste (NPA)
aux élections législatives en Maine-et-Loire à la délégation
départementale de l'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Angers, le 30 mai 2012

Chères et chers amiEs,

Votre demande de signature du pacte de l'APF a retenu toute notre attention et nous vous remercions vivement d'avoir fait la démarche de nous l'envoyer.

Depuis sa création le NPA, en cohérence avec ses principes fondateurs, incluant la lutte contre les discriminations, prend en compte la question du handicap grâce à une commission chargée de mener un travail de réflexion autour de cette question, à laquelle en particulier une camarade du NPA49 a participé de façon active. Cette question est décisive dans le combat pour une société plus juste et plus solidaire.

La lutte contre toutes les discriminations doit être traitée dans le cadre d'une politique publique tournant le dos à une vision purement caritative du handicap, à des discours compassionnels et généralistes. Nous avons tous un handicap plus ou moins visible ou plus ou moins handicapant. Le handicap n'existe que par l'inadéquation du milieu où nous vivons.

Ce n'est pas la charité que revendiquent les personnes en situation de handicap, c'est la **justice** et l'**égalité des droits**. Il faut donc dégager des moyens pour réaliser une égalité de droit non pas formelle mais réelle, car la prise en charge du Handicap n'est pas dotée des moyens à la hauteur des réponses que la population est en droit d'attendre.

Nous défendons une refonte globale du système de solidarité qui s'appuierait sur **une autre répartition des richesses** : depuis les années 80, le rapport entre ce qui, dans les richesses produites (PIB), revient au capital et ce qui revient au travail s'est accru de 10% au profit du capital.

Les choix politiques se jugent dans les moyens concrets de solidarité. Les nôtres sont clairs. Nous sommes pour :

- le **droit à l'éducation** pour toutes et tous, ce qui nécessite une école qui s'adapte aux particularités de chacun : l'éducation nationale doit prendre de réelles mesures pour se transformer et répondre aux besoins éducatifs particuliers. Cela passe par du personnel spécifique varié et disponible quel que soit l'établissement où est inscrit l'enfant, mais aussi par une préparation des enseignants adaptées et un rythme de travail permettant d'être en mesure d'enseigner à tout enfant quel qu'il soit.
- des **transports en communs gratuits pour toutes et tous** qui soient généralisés à la fois par l'extension des réseaux et l'intensification des fréquences mais aussi par leur accessibilité et leur disponibilité, en particulier pour les personnes souffrant de handicap.
- une **allocation sur la base du SMIC** pour tous les minima sociaux, c'est à dire que nous demandons que l'Allocation pour Adulte Handicapé soit alignée sur le SMIC.
- un **financement de la perte d'autonomie à 100% par la sécurité sociale**, c'est-à-dire par des cotisations sociales versées par les employeurs. Ce financement doit permettre de couvrir à 100 % : les besoins en soins, l'aide à la vie quotidienne et en hébergement. Un **service public d'aide à l'autonomie** doit être créé quand la personne ne peut ou ne veut continuer de vivre à domicile.
- une **obligation d'emploi réelle** avec, s'il le faut, une formation sur le terrain. On ne peut pas accepter qu'une obligation d'emploi des PSH puisse être contournée par de simples amendes. Dans le secteur public en particulier, le taux d'embauche des PSH n'est pas respecté, l'État doit montrer l'exemple.

Pour ces raisons, nous sommes d'accord avec 11 des 12 engagements que vous proposez, et notre programme s'engage concrètement en ce sens.

Néanmoins, l'engagement 8 pose question dans nos rangs, ce dont vous vous apercevrez en prenant connaissance d'un texte de la Commission Handicap du NPA reproduit en annexe, et nous conduit malheureusement à ne pas pouvoir signer votre pacte dans sa globalité.

Dire que les handicapé(e)s ont droit comme les autres à « *une vie affective, sentimentale et sexuelle* » est une évidence. Cependant, vous proposez de « *Faire évoluer la réglementation pour créer des services d'accompagnement sexuel faisant appel à des assistants sexuels formés pour les personnes ayant des difficultés dans ce domaine et organiser le débat public sur ce sujet avec tous les acteurs concernés* ».

Cette question de l'assistance sexuelle est un sujet en débat entre nos militantEs depuis plus de deux ans. C'est un débat que nous avons jugé intéressant à mener parce qu'il permet d'aborder un sujet trop longtemps ignoré : la sexualité des personnes en situation de handicap.

Nous pensons que la création d'un service d'assistance sexuelle sous la forme que vous proposez est une fausse solution à un vrai problème, et qu'il tendrait même à aller à l'encontre d'une démarche inclusive en provoquant une ségrégation supplémentaire sur le plan sexuel.

N'est-ce pas dans des combats pour une société réellement inclusive, qui offrirait aux personnes handicapées une réelle possibilité de vie sociale, et donc de nouer des liens amicaux et amoureux de qualité, que nous devons mettre toute notre énergie ?

La création d'une assistance sexuelle ne serait qu'une solution de repli face à une vraie injustice subie au quotidien par les personnes handicapées, et ne permettrait pas d'apporter un réel changement dans les mentalités. Elle amplifierait la mise à la marge de ces personnes, une fois de plus condamnées à rester chez elles par une société qui pourra alors se targuer d'avoir apporté une solution même si celle-ci est inefficace.

Poursuivre la discussion sur la question permet d'affiner la réflexion sur un besoin qui est réel et de ne pas rester dans un statu quo tentant de dissimuler ce problème et de le maintenir.

A l'heure d'aujourd'hui nous pensons que toute personne a le droit d'avoir une vie affective, sentimentale et sexuelle et que par conséquent, le rôle de la société est de faire tomber tout ce qui entrave ce droit et de favoriser son épanouissement : rendre la société accessible et inclusive, proposer une éducation à la sexualité, des consultations en sexologie, développer du matériel adapté etc., mais elle ne doit pas encourager la marchandisation du corps.

Bien solidairement

Les candidatEs angevins du NPA :

- 1^e circonscription : **Jean-Luc Godet**
- 2^e circonscription : **Danièle Duchemin**
- 3^e circonscription : **Joël Goarin**
- 4^e circonscription : **Lola Duveau**
- 5^e circonscription : **Guénaël Sancéau**
- 6^e circonscription : **Marie-Émilie Vel**
- 7^e circonscription : **Benjamin Létang**

Le site du NPA49 : <http://npa49.free.fr/>

- ANNEXE -

Éléments du débat au sein de la commission Handicap du NPA sur la question des assistants sexuels

Le débat qui est né il y a quelques années à propos d'un droit à une assistance sexuelle pour les personnes handicapées a mis en lumière le sujet tabou qu'est la vie sexuelle de ces personnes. Ce sujet a bien trop longtemps été tu. Il est temps de casser certains préjugés qui voient les personnes handicapées comme des êtres asexués parce que souvent assimilés à des êtres infantiles, incapables de choix, de prises de décisions censées, mais aussi de désirs sexuels...

Comment répondre, dans notre société actuelle qui promeut une norme de la beauté très figée, stéréotypée, à une réalité qui habite tout être-humain, y compris ceux qui sont porteurs d'un handicap, à savoir celle de séduire, d'aimer et d'être aimé, dans une relation aussi bien épanouie sentimentalement que physiquement ? Comment répondre au désir de sexualité des personnes ne pouvant y accéder du fait de leur mobilité réduite ?

A ces questions, la proposition est faite de créer, en France, une nouvelle profession qui répondrait à ces besoins, l'assistance sexuelle, dont les contours sont encore mal délimités. Pour l'instant, il s'agirait de prendre exemple sur ce qui existe dans des pays voisins comme les Pays-Bas, l'Allemagne ou encore en Suisse. C'est, en tout cas, ce que prônent certaines associations de personnes handicapées, répondant qu'une telle assistance serait une « révolution » en faveur d'une couche de la société condamnée à une misère sexuelle. En quoi cela consisterait-il ?

Il s'agit de former des hommes et des femmes pour accompagner les personnes handicapées dans une connaissance intime d'elles-mêmes, c'est à dire par des massages, des caresses, des actes masturbatoires. Les associations se dédouanant de toute responsabilité sur ce qui pourrait suivre, comme la pénétration, qu'elles revendiquent ne pas inclure dans le travail des assistants sexuels, ou les violences sexuelles qui sont déjà le lot de nombreuses personnes en situation de handicap.

Ces prestations, accomplies par des « travailleurs » ayant suivis des cours « adaptés » pour pratiquer cette nouvelle profession, seraient donc rémunérées tel l'exercice d'un métier paramédical. Cette rémunération d'un acte sexuel pose, bien sûr, le problème de la prostitution.

Les associations féministes qui militent contre l'assistance sexuelle voient dans cette possibilité d'exception à la loi interdisant le proxénétisme, un cheval de Troie pour une légalisation de la prostitution en général. Il est vrai que la majorité des demandeurs d'assistance sexuelle sont des hommes, ce qui offre la perspective d'une profession essentiellement féminine, et donc l'exposition d'une population déjà largement fragilisée à un travail encore précaire. Au delà de la question de la prostitution, l'assistance sexuelle réduit la sexualité à un simple acte physique monnayé, proscrivant clairement tout sentiment.

L'idée d'une assistance sexuelle ne donne t-elle pas la possibilité d'une telle assistance pour les pas « beaux », les trop tristes, les trop ou les pas assez, c'est à dire à tout ceux qui ne rentreraient pas dans la norme ? Car même s'il semble évident que la question se pose d'autant plus pour les personnes dites « lourdement dépendantes » puisque le manque d'autonomie de leur corps les entrave manifestement dans leur sexualité, surtout lorsque cela touche les deux personnes du couple, l'assistance sexuelle ouvre la voix à un questionnement sur la nécessité d'une telle assistance dans un monde où les normes régissent les modes de vie. Une personne valide ne se mettra pas en couple avec une personnes handicapée pour ne pas être hors-normes, les institutions ne permettront pas les rapports intimes entre résidents pour ne pas être hors-normes... Hors-normes d'une sexualité balisée où l'on veut nous faire croire que l'assistance sexuelle serait la solution.

A l'inverse, s'il s'agit uniquement d'éprouver des sensations sexuelles, ne pourrait-on pas envisager la création de *sex toys* « adaptés », et que les personnes handicapées, tout comme les personnes valides, trouvent le plaisir qu'elles recherchent grâce à des objets conçus à cet effet ?

Une demande d'exception légale pour une catégorie de la population bien spécifique pose le problème de sa stigmatisation, et interroge sur l'exclusion ou l'inclusion de ceux qui seront, alors, jugés comme«

handicapés », et qui auront donc, ou non, accès aux droits qui sont en lien avec cette catégorie. Car, bien que la construction d'une catégorie de personnes dites « handicapées » soit indispensable pour revendiquer des droits, cela interroge sur les revendications à formuler, et de savoir, donc, si l'assistance sexuelle doit en faire partie ou non.

Quels droits spécifiques peuvent être demandés en lien avec cette situation ? L'idée d'un droit « spécifique » implique le fait que la catégorie concernée ne puisse, d'aucune façon, accéder à sa pleine intégrité dans le cadre de la société telle quelle est. Mais l'état d'une société est en constante évolution, reste à savoir dans quel sens nos luttes vont diriger ces changements.

Si la catégorisation est un outil pour combattre l'oppression, cela ne peut valoir que si cette catégorisation, à la base subie, se voit réappropriée par les personnes concernées et que, par ce renversement du stigmate, le handicap ne soit plus vécu comme une honte.

Cependant, ce processus ne doit avoir comme ultime but que le rééquilibrage des forces entre des groupes dont l'un se voit opprimé par l'autre. Ce rééquilibrage amènera l'annulation du rapport de force, et les catégories n'auront plus de raison d'être. Néanmoins, il est illusoire de vouloir brûler les étapes, et nous n'arriverons pas à un tel résultat sans un combat pour affirmer notre différence comme une force, et non une faiblesse.

Peut-on dire que cette proposition de créer un service d'assistance sexuelle et de l'inscrire dans la loi est une avancée pour que les personnes handicapées puissent se réapproprier une part de leur identité et être réellement actrices de la vie de la cité ? Est-ce la seule, et surtout la meilleure, solution que la société puisse leur proposer ?

Répondre à ces questions, c'est s'interroger sur la place qui doit leur être accordée et les moyens qui peuvent être déployés à cet effet. A l'heure actuelle, les personnes handicapées sont loin d'avoir les mêmes droits et les mêmes chances, étant plutôt reléguées au ban de la société. Elle les condamne bien souvent à l'isolement par son manque d'accessibilité, et les oblige à rester cloîtrées chez elles faute d'un espace public pouvant les accueillir.

Sans oublier que dans les institutions prévues pour les accueillir, le règlement intérieur interdit les personnes handicapées d'avoir des relations intimes entre-elles et proscrit la mixité. Il y manque également une éducation sexuelle pour les enfants, et une aide dans la découverte de la sexualité pour les adultes qui, comme tout adulte débutant, ont besoin d'être accompagnés. Cette éducation et cet accompagnement doivent, bien sûr, être adaptées aux différents handicaps et trouver les supports adéquates si le handicap de la personne ne lui permet pas d'y accéder par les biais habituels que sont les médias, les livres, les cours, ou autre... Une aide psychologique ou éducative est, également, à envisager pour aider les parents s'il le souhaitent, et pour faire tomber les tabous qui existent tout en respectant l'intimité de chacun.

Paradoxalement, la plupart de ces établissements sont gérés par les mêmes associations qui militent pour le droit à l'assistance sexuelle.

La mise en place d'une assistance sexuelle apparaît alors être un pis-aller dans un environnement où une personne handicapée ne peut aller à l'école, travailler, fréquenter les lieux de sociabilité comme les bars ou les boîtes de nuit, ni même, trop souvent, se promener dans sa ville faute d'une voirie adaptée. Cela se traduit notamment par un taux de chômage deux fois plus élevé que celui des valides.

N'est-ce pas dans ces combats pour une société réellement « incluante », qui offrirait aux personnes handicapées une réelle possibilité de vie sociale, et donc de nouer des liens amicaux et amoureux de qualité, que nous devons mettre toute notre énergie ?

La création d'une assistance sexuelle ne serait qu'une solution de repli face à une vraie injustice subie au quotidien par les personnes handicapées, et ne permettrait pas d'apporter un réel changement dans les mentalités. Au contraire, elle amplifierait la mise à la marge de ces personnes, une fois de plus condamnées à rester chez elles par une société qui pourra alors se targuer d'avoir apporté une fausse solution à un vrai problème !